



***P. V. DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR  
LE 18 OCTOBRE 2014 A CLICHY***

***Présents : Mmes ALESSANDRA - AVENARD - JEGOU - MACHADO  
- PIQUEREL- Ms DEBSKI - GODART***

***Absents excusés : Ms BALLY - BREDIN - CALLEJON - IMBERT***

*Comme prévu le Président ouvre la séance à 11 heures ; la Secrétaire lit le PV de la dernière réunion auquel 2 modifications sont apportées.*

***RAPPORT FINANCIER :***

*Serge DEBSKI détaille le bilan de la dernière N.E. qui s'est déroulée à FLINS. Il apparait un déficit de 2693,19 €. A l'avenir un catalogue moins onéreux est à envisager.*

***STANDARD :***

*Concernant les queues, le Président fait lecture d'un extrait du standard émanant de la FCI :*

***QUEUE :*** *Attachée haut, elle est courte, étant coupée de manière à maintenir d'une façon apparente deux vertèbres caudales. Dans les pays où la loi proscriit la caudectomie la queue naturelle peut être conservée.*

*Dans l'instant où nous rédigeons ce texte, et à ce jour, le standard du dobermann n'a pas été modifié. Cela signifie qu'il n'y a pas d'interdiction pour la coupe de queue imposée par une évolution du standard détenu par l'Allemagne.*

*Nous aurons l'obligation de nous conformer au nouveau standard le jour où celui-ci changera au Dobermann Verein ou à la FCI.*

*Pour information, l'annonce du rapport du Congrès de l'International Dobermann Club en 2013, a été confirmée lors du congrès 2014, où nous étions présents. Les normes devraient changer concernant les queues de nos Dobermanns : le standard de la race détenu par l'Allemagne prévoirait la non-coupe de queue à partir de janvier 2015.*

*La conséquence de cette évolution sera l'élimination de tous les Dobermanns qui auront la queue coupée, nés à partir de janvier 2015 si cette date est maintenue, de la confirmation, de la reproduction, des expositions et peut-être des terrains de travail.*

*En conséquence, et dans l'attente, nous estimons qu'il est préférable d'anticiper plutôt que de subir une telle décision ; la loi française imposant des oreilles naturelles depuis 2008, le Président et le Comité du DCF conseillent vivement à tous les éleveurs ainsi qu'aux futurs acquéreurs de Dobermanns de laisser la queue naturelle à leurs chiots. Il n'est pas utopique de penser que la caudectomie deviendra totalement interdite non pas par les lois mais par le standard de la race détenu par l'Allemagne, qui imposera un dobermann naturel, ce qui éliminera du cheptel ipso facto tous ceux ayant subi une caudectomie après la date de changement du standard.*

*A l'heure actuelle, selon le désir des propriétaires, les queues peuvent être coupées ou laissées naturelles. Cependant, cette année, à l'exposition IDC on a pu constater que les chiens étrangers étaient soit naturels (oreilles longues, queues longues) soit queues et oreilles coupées. A l'IDC, pour les français qui présentaient des dobermanns avec oreilles naturelles et queues coupées, aucun n'a été sélectionné.*

*Pour être en conformité avec l'IDC et puisque de toute façon cela va arriver un jour ou l'autre le Club conseille fortement à ses adhérents de ne plus couper les queues.*

## **IDC 2014 :**

*Un test sanguin, par le laboratoire IDEXX d'ALFORT (test Cardiopet proBNP) qui dépisterait les probabilités de développer une maladie cardiaque à été évoqué à l'IDC. Ce test n'aura qu'un rôle d'indicateur et il ne doit en aucun cas remplacer l'écho-cardio. Il révélera seulement le chien à risque, mais à ce jour nous n'avons aucune certitude, ni le recul de la fiabilité de cette détection.*

*Il a été évoqué d'organiser l'IDC en France mais le Président a dû décliner la proposition, le moment n'étant pas venu pour répondre, dans les meilleures conditions, favorablement à cette lourde organisation.*

## **N.E. 2015 :**

*RAMBOUILLET n'a pas encore répondu à notre demande ; une relance va être faite. Dans l'état actuel des choses le site reste donc encore à définir.*

*S'agissant des juges, H. WIBLISHAUSER a accepté notre proposition.*

*Un deuxième juge reste encore à nommer, le Président propose Carole BARD ; nous attendons la confirmation.*

*Le Comité approuve à l'unanimité le choix des juges.*

## **CHARTRE D'ELEVAGE :**

*Quelques modifications doivent être apportées à la charte :*

- *Il faut être membre du DCF depuis au moins 2 ans*
- *Avoir fait une portée depuis l'attribution de l'affixe*
- *Les géniteurs des chiots doivent avoir obligatoirement le dépistage de la dysplasie (HDA ou HDB) ; le dépistage des tares oculaires (indemne PHPV PHTVL) et avoir fait l'identification génétique.*
- *Coordonnées obligatoires de l'éleveur*

### **IMPORTANT :**

- *Sera retiré de la charte un éleveur qui coupe les oreilles*
- *Le Club encourage tout signataire à participer à la NE*

*La Charte modifiée prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et devra être signée à nouveau par tous.*

## **ATTRIBUTION D'AFFIXE :**

*Rappel de l'accord du DCF pour l'attribution d'un affixe par la SCC : il est nécessaire d'être membre du DCF depuis 2 ans pour que cette demande soit présentée au DCF.*

## **SANTE :**

*Désormais une écho-cardio sera obligatoire pour l'homologation du titre de Champion de France. Elle devra dater de moins de 6 mois avant la présentation du chien ou être faite dans les plus brefs délais après l'obtention du titre.*

## **UTILISATION :**

*R. BREDIN soumet quelques propositions que le Président lit au Comité.*

*- Qu'il y ait plus de testeurs. A cet effet une annonce paraîtra sur le site mais d'ores et déjà la candidature de S. DEBSKI est enregistrée et acceptée par le Comité.*

- Une sélection des HA susceptibles d'exécuter nos tests. Pourquoi pas mais sachant qu'aucun budget ne sera alloué pour cela. J. PROUST s'est proposé, il faut en chercher d'autres. Mais rappelons que c'est le délégué qui choisit son HA.*
- Journée d'homogénéisation des testeurs : oui mais pas de budget particulier. Cela peut se faire lors d'une NE ou du GP.*
- Date du GP dans le courant du mois d'octobre : Vu le déficit du GP 2014 un budget prévisionnel et une étude de l'organisation sera présentés à la prochaine réunion du Bureau Directeur.*
- Possibilité pour nos testeurs de faire passer les CSAU. Impossible car la SCC ne l'autorisera jamais.*
- 2 revues au lieu de 3 : ce point a déjà été débattu et accepté par le Comité lors de la dernière réunion.*

## **DELEGATIONS :**

### **SPECIALES 2015 :**

 10/11 janvier IB	VINCENNES	JOAO VASCO POCAS (P)
 18 janvier IB	BORDEAUX	JEAN-PAUL KERIHUEL
 18/19 avril IB	CHATEAUROUX	LYNN GLASS
 10 mai IB	SAINT-BRIEUC	CLAUDE CALLEJON

🇫🇷 29/30 août IB	MACON	JEANNETTE SELTZ
🇫🇷 12/13 septembre IB	MARGNY LES COMPIEGNE	
🇫🇷 1 <sup>er</sup> novembre IB	METZ	
🇫🇷 7/8 novembre	ST ETIENNE	ANGELIQUE HEYNARD
🇫🇷 28/29 novembre IB	MARSEILLE	CLAUDINE METANS
🇫🇷 5/6 décembre IB	ROUEN	
🇫🇷 13 décembre IB	NANTES	BORIS CHAPIRO
🇫🇷 Décembre	LE TAMPON (LA REUNION)	

### **REGIONALES ET NATIONALE 2015 :**

🇫🇷 15 mars	LORRAINE	
🇫🇷 22 mars	PROVENCE ( A. HEYNARD et J. IMBERT)	
🇫🇷 5 avril	AUVERGNE-LIMOUSIN	(RADA ISTVAN et N. HERBIN)
🇫🇷 26 avril	RHÔNE ALPES	
🇫🇷 23/24 mai	NATIONALE D'ELEVAGE	
🇫🇷 19 juillet	ILE DE FRANCE	
🇫🇷 16 août	BRETAGNE	
🇫🇷 19 septembre	LANGUDOC-ROUSSILLON	
🇫🇷 26 septembre	NORD	
🇫🇷 18 octobre	ALSACE	

### **DIVERS :**

#### **NOUVEAU : L'ÉPREUVE DE COURAGE**

*Pour être en adéquation avec les pays voisins, (Allemagne, Italie, Espagne), le Président présente au Comité la création d'une épreuve permettant au dobermann de travail de s'exprimer aux plus hauts niveaux RCI ou RING. Ce test comportera 2 épreuves, comme une défense du maître et une attaque lancée, d'un niveau 2 ou 3 à définir. Le but est de récompenser les dobermanns qui travaillent, par un titre interne au DCF, allant dans le même sens que le DCF SIEGER ; Titre qui sera attribué à tous les chiens ayant réussi l'épreuve.*

*Cette épreuve se déroulera à l'occasion des N.E. et donnera droit à un titre interne non encore défini.*

*La mise au point de ce test à partir du document fourni est entre les mains de la Commission de Travail qui rendra ses conclusions dès que possible, l'idéal étant d'avoir la possibilité de l'organiser à la NE 2015.*

*Cette épreuve paraîtra détaillée sur le site dès sa mise au point.*

***AFFAIRE JOHN HOOPER : (affiche DE L'ESPRIT DE LA VIE)***

*Monsieur HOOPER a présenté, lors de l'exposition de CAHORS, 3 chiens avec oreilles et queues coupées. Ces chiens sont français, puisque leur n° de puce est français, donc interdits dans des expositions françaises. Une lettre doit être envoyée à la SCC afin d'en informer les juges.*

*Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été abordée, la séance est levée à 17 heures. Une prochaine réunion du Comité est prévue au 6 décembre 2014.*

*Le Président*

*La Secrétaire*

*Jean-Paul GODART*

*Geneviève ALESSANDRA*